

**De :** Michel Bélanger [<mailto:michelbelanger@mrccotedebeaupre.qc.ca>]

**Envoyé :** 4 juillet 2012 08:08

**À :** 'marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca'

**Objet :** RE: Questionnaire

Bonjour Madame Harvey,

Voici quelques précisions à apporter au questionnaire transmis hier,

Q 1.1 Non.

Q 1.2 Le promoteur, selon nous, a mentionné une somme de 800,000\$, et n'a pas fait référence au terme redevance ! Il s'agit d'un profit net qui sera généré par SB 5 (projet communautaire). Ce montant sera récurrent pendant 20 ans. Pour plus d'info, voir le mémoire de la MRC.

Q 2.0 A la création d'un fonds de développement régional.

Q 3.0 Non, puisqu'il s'agit du projet communautaire dont la MRC est copropriétaire (détient 49 % des actions).

Q 7.0 Ajouter : " Voir mémoire de la MRC ".

Bonne journée.

Michel Bélanger  
Directeur Général  
MRC de La Côte-de-Beaupré  
Tél.:( 418) 824-3444  
Télécopieur : (418) 824-3917



[www.mrccotedebeaupre.com/jepartagemavision](http://www.mrccotedebeaupre.com/jepartagemavision)